

Séance du Conseil Communautaire du 26 mars 2015

DELIBERATIONS

* * *

DELIBERATION N°20150326_01

Objet : Modification d'un suppléant

Suite à la démission de Madame Mylène BAUCHE, conseillère municipale et 1^{er} adjoint à la Mairie de La Houssoye, l'ordre du tableau municipal se trouve modifié.

Madame Mylène BAUCHE (suppléante au sein du conseil communautaire) est remplacée par Madame Coralie ASSELINE qui devient à son tour suppléante au sein du Conseil Communautaire.

Les élus de la commune de La Houssoye sont donc :

- Le Maire : Monsieur Patrick LECLERC et Conseiller communautaire titulaire de la CCVT.
- 1^{er} Adjoint : Madame Coralie ASSELINE et Conseiller communautaire suppléant de la CCVT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE lesdites modifications indiquées ci-dessus.

* * *

DELIBERATION N°20150326_02

Objet : Compte Administratif 2014 du Budget Principal

A l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire a élu Monsieur SAUVAGET pour assurer la présidence concernant le vote du Compte Administratif 2014 établi par Monsieur LEMAITRE, Président, qui quitte temporairement la séance pour la phase de vote.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve et vote le compte administratif 2014 qui présente :

- a) pour la section de fonctionnement :
- un excédent de clôture d'un montant de 1 582 379,98 €**

b) pour la section d'investissement :

- **Un déficit de 220 959,09 €**
- **Des restes à Réaliser d'Investissement Dépenses de 1 154 927,72 €**
- **Des restes à Réaliser d'Investissement Recettes de 1 809 435,50 €**

en conformité avec le compte de gestion de la trésorerie de Chaumont-en-Vexin.

* * *

DELIBERATION N°20150326_03

Objet : Compte Administratif 2014 du BIL

A l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire a élu Monsieur SAUVAGET pour assurer la présidence concernant le vote du Compte Administratif 2014 établi par Monsieur LEMAITRE, Président, qui quitte temporairement la séance pour la phase de vote.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve et vote le compte administratif 2014 qui présente :

c) pour la section de fonctionnement :

un excédent de clôture d'un montant de 21 837,96 €

d) pour la section d'investissement :

un excédent de clôture d'un montant de 417 564,75 €

en conformité avec le compte de gestion de la trésorerie de Chaumont-en-Vexin.

* * *

DELIBERATION N°20150326_04

Objet : Compte Administratif 2014 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

A l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire a élu Monsieur SAUVAGET pour assurer la présidence concernant le vote du Compte Administratif 2014 établi par Monsieur LEMAITRE, Président, qui quitte temporairement la séance pour la phase de vote.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve et vote, le compte administratif 2014 qui présente :

a) pour la section d'exploitation :

un excédent de clôture d'un montant de 138 022,09 €

- b) pour la section d'investissement :
un excédent de clôture d'un montant de 5 794,85 €

en conformité avec le compte de gestion de la trésorerie de Chaumont-en-Vexin.

* * *

DELIBERATION N°20150326_05

Objet : Compte Administratif 2014 du Parc d'Activités du Moulin d'Angean

A l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire a élu Monsieur SAUVAGET pour assurer la présidence concernant le vote du Compte Administratif 2014 établi par Monsieur LEMAITRE, Président, qui quitte temporairement la séance pour la phase de vote.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve et vote, le compte administratif 2014 qui présente :

- a) pour la section de fonctionnement :
un déficit de clôture d'un montant de 104 406,54 €
- b) pour la section d'investissement :
un excédent de clôture d'un montant de 1 149 477,51 €

en conformité avec le compte de gestion de la trésorerie de Chaumont-en-Vexin.

* * *

DELIBERATION N°20150326_06

Objet : Compte Administratif 2014 de la ZAI de Fleury

A l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire a élu Monsieur SAUVAGET pour assurer la présidence concernant le vote du Compte Administratif 2014 établi par Monsieur LEMAITRE, Président, qui quitte temporairement la séance pour la phase de vote.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve et vote le compte administratif 2014 qui présente :

- e) pour la section de fonctionnement : **un excédent de clôture d'un montant de 2 524,42 €**
- f) pour la section d'investissement : **un excédent de clôture d'un montant de 481,34 €**

en conformité avec le compte de gestion de la trésorerie de Chaumont-en-Vexin.

* * *

DELIBERATION N°20150326_07

Objet: Affectation des résultats du Budget Principal

Monsieur le Président rappelle aux conseillers communautaires, qu'à l'occasion du vote du Compte Administratif 2014, il a été constaté le résultat suivant aux sections :

Fonctionnement : excédent de 1 582 379,98 €
Investissement : déficit de 220 959,09 €
Restes à Réaliser d'Investissement Dépenses : 1 154 927,72 €
Restes à Réaliser d'Investissement Recettes : 1 809 435,50 €

Il demande alors au Conseil de bien vouloir procéder à l'affectation du résultat sur l'exercice 2015.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AFFECTE** les résultats de l'exercice 2014 ainsi que suit:

- **Section de fonctionnement R002 : 1 582 379,98 €**
- **Section d'investissement D001 : 220 959,09 €**

* * *

DELIBERATION N°20150326_08

Objet: Affectation des résultats – Budget du BIL

Monsieur le Président rappelle aux conseillers communautaires, qu'à l'occasion du vote du Compte Administratif 2014, il a été constaté le résultat suivant:

Section Fonctionnement : excédent de 21 837,96 €
Section Investissement : excédent de 417 564,75 €

Il demande alors au Conseil de bien vouloir procéder à l'affectation du résultat sur l'exercice 2015.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de reporter les résultats de l'exercice 2014, ainsi que suit :

- **Section de fonctionnement R 002 : 21 837,96 €**
- **Section d'investissement R 001 : 417 564,75 €**

* * *

DELIBERATION N°20150326_09

Objet: Affectation des résultats – Budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Monsieur le Président rappelle aux conseillers communautaires, qu'à l'occasion du vote du Compte Administratif 2014, il a été constaté le résultat suivant:

**Section d'exploitation : excédent de 138 022,09 €
Section d'investissement : excédent de 5 794,85 €**

Il demande alors au Conseil de bien vouloir procéder à l'affectation du résultat sur l'exercice 2015.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de reporter les résultats de l'exercice 2014, ainsi que suit :

- **Section d'exploitation R 002 : 138 022,09 €**
- **Section d'investissement R001 : 5 794,85 €**

* * *

DELIBERATION N°20150326_10

Objet: Affectation des résultats – Budget du Parc d'Activités du Moulin d'Angéan

Monsieur le Président rappelle aux conseillers communautaires, qu'à l'occasion du vote du Compte Administratif 2014, il a été constaté le résultat suivant:

**Section de fonctionnement : déficit de 104 406,54 €
Section d'investissement : excédent de 1 149 477,51 €**

Il demande alors au Conseil de bien vouloir procéder à l'affectation du résultat sur l'exercice 2015.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de reporter les résultats de l'exercice 2014, ainsi que suit :

- **Section de fonctionnement D 002 : 104 406,54 €**
- **Section d'investissement R 001 : 1 149 477,51 €**

* * *

DELIBERATION N°20150326_11

Objet: Affectation des résultats – Budget de la ZAI de Fleury

Monsieur le Président rappelle aux conseillers communautaires, qu'à l'occasion du vote du Compte Administratif 2014, il a été constaté le résultat suivant:

Section Fonctionnement : excédent de 2 524,42€

Section Investissement : excédent de 481,34 €

Il demande alors au Conseil de bien vouloir procéder à l'affectation du résultat sur l'exercice 2015.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de reporter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2014, ainsi que suit :

- **Section de fonctionnement R 002 : 2 524,42 €**
- **Section d'investissement R001: 481,34 €**

* * *

DELIBERATION N°20150326_12

Objet: Approbation du Compte de Gestion dressé par le Receveur

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2014** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice **2014**,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2013** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris les rattachements,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2014, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

* * *

DELIBERATION N°20150326_13

Objet : Impôts communautaires – Vote des taux

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29, L 2311-1 et suivants, L 2312-1 et suivants, L 2331-1 et suivants,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu le Code général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,

Vu les lois de finances annuelles,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2015 comme suit :

Taxe d'habitation	6,15 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	6,48 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	14,07 %
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	5,91 %

* * *

DELIBERATION N°20150326_14

Objet : Détermination du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2015

Le Président rappelle que par délibération du 22 mars 1995, et en application de l'article 1420 du code général des impôts, le conseil communautaire a voté le principe de l'institution d'une taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

A compter de 2005, l'article 107 de la Loi de Finances de 2004 prévoit que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), ayant compétence pour instituer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, votent directement un taux.

Il est décidé de fixer le taux au titre de 2015 à 14,18 %.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de voter un taux à hauteur de 14,18 % au titre de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2015.

* * *

DELIBERATION N°20150326_15

Objet : Adoption des subventions et participations 2015

Le Président présente les propositions de subventions et participations pour l'année 2015

Amicale des sapeurs pompiers de Chaumont-en-Vexin	500.00 €
ACAM Montagny-en-Vexin	500.00 €
Al'Dente	500.00 €
Aquavexin	58 400.00 €
Association Sportive Guy de Maupassant	500.00 €
Association Sportive G de M section danse	1 000.00 €
Basket club du Vexin-Thelle	4 000.00 €
Centre Social	88 000.00 €
Centre Social (Médiateurs)	15 000.00 €
Centre Social (Semaine multi sports)	1 000.00 €
Ecole municipale de musique de Chaumont-en-Vexin	1 525.00 €
Festival du Vexin	2 000.00 €
Festival du Vexin (musique à l'école)	600.00 €
Foyer socio-éducatif Guy de Maupassant	1 700.00 €
Foyer socio-éducatif Saint Exupéry	2 200.00 €
Collège Saint Exupéry (transport bus vers la plaine des sports)	5 000.00 €
La Maison AVRON Hardivillers en Vexin	10 000.00 €
Ligue d'escrime de Haute-Normandie (à l'école)	10 000.00 €
Maison de l'Emploi et de la Formation du Sud Ouest de l'Oise	48 250.00 €
MOAT	2 200.00 €
MODERN' JAZZ	500.00 €
Office de la culture de Chaumont-en-Vexin	2 050.00 €
Oise Ouest Initiative	12 227.00 €
Restaurants du Cœur	1 000.00 €
Scouts de France	500.00 €
SII de la Vallée de l'Epte Gisors	500.00 €
Tennis Club de la Troësne	1 000.00 €
Tennis Club de la Troësne (tennis à l'école)	10 000.00 €
POLYTECH GAVY 4L'HELP	500.00 €
Vexin Natation Club	500.00 €
TOTAL	281 652.00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE les propositions ci-dessus énoncées

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget.

* * *

DELIBERATION N° 20150326_16

Objet : Indemnités de confection de budget et de conseil au receveur pour l'année 2015

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une indemnité de conseil ainsi qu'une indemnité de préparation et de confection des documents budgétaires à Madame Valérie LEDRU, Receveur, pour l'année 2015.

* * *